

ASS/GF/ST/MG

2023-140

**VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES**  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

<b>OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DU TENNIS CLUB DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES – ANNEXE</b>			
Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 31	Date de la convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVÈS, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Freddy NOLOT, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, Mme Ginette BARRAU-FERRET, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Étaient absents :

Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGÉ, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, Mme Françoise BAROUSSE, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Béatrice ARNAUD

Avaient donné mandat :

M. Didier JULIAN à M. Guy VIVÈS, Mme Virginie JULIAN à Mme Sylvie DANRÉ, Mme Françoise BAROUSSE à Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON à M. Thierry DENARD, M. Fabrice CASTELEYN à M. Gérard FORCADA, Mme Béatrice ARNAUD à M. Rémi PÉNAVAIRE

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique JOLIS

RAPPORTEUR : GUY VIVÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230927-2023-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Publication : 02/10/2023

Pour le Maire



Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L. 2122-1 à 2122-4 et R. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Le tennis-club de Lézignan-Corbières a formulé auprès de la municipalité en date du 28 août 2023, la demande de pouvoir utiliser les terrains communaux cadastrés section AP numéro 11 tels que décrits sur le plan annexé au projet de convention, afin de pouvoir utiliser le complexe sportif qui y est établi.

Les activités sportives développées par le tennis-club de Lézignan, association sportive à but non lucratif, sont de nature à permettre aux citoyens de Lézignan et leurs visiteurs de pratiquer le tennis et le padel.

Considérant le fait que ces activités relèvent de l'intérêt général, il est demandé au Conseil municipal :

**1/ D'approuver** la convention de mise à disposition des terrains municipaux annexée à la présente délibération.

**2/ D'autoriser** M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et de prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

**Sur présentation de son rapporteur,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré  
Approuve à l'unanimité**

**Et décide :**

**1/ D'approuver** la convention de mise à disposition des terrains municipaux annexée à la présente délibération.

**2/ D'autoriser** M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et de prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard FORCADA



Le secrétaire de séance,  
Dominique JOLIS

